

Département du Morbihan  
Arrondissement de Pontivy

Commune de MOREAC  
Arrêté n° 2026-60

**ARRETE DU MAIRE - INTERDISANT  
L'UTILISATION DES TERRAINS DE FOOTBALL**

Le maire de la commune de MOREAC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122 – 21 ;

**Considérant** que les conditions climatiques du moment peuvent entraîner de graves dommages aux terrains de sports si des mesures de protection ne sont pas prises

**A R R E T E**

**Article 1**

*La pratique du football et de tout autre sport collectif est formellement interdite le dimanche 22 février 2026 au vu des intempéries et des fortes précipitations depuis ces derniers jours*

*\* Sur les deux terrains en herbe du « **Stade Alfred Le Biavant** »*

**Tous les matchs prévus devront avoir lieu sur le terrain synthétique**

**Article 2** : Copie de la présente décision est adressée à :

*Mr le Président du Club « La Garde St Cyr »*

*Mr le Président du District du Morbihan de football*

*Mr le Président de la ligue de Bretagne de football*

*Fait à MOREAC, le jeudi 19 février 2026*

*Pour le Maire, l'Adjoint délégué*

*Didier le Gaillard*

